

Report d'audience pour non communication de la demande par la pa

Par pseudo34, le 10/01/2015 à 17:55

bonjour,

je dois me rendre a une audience lundi prochain pour une affaire pénale en tant que prévenu, j ai envoyer une lettre a madame le batonier pour une désignation d un avocat commis d office ainsi qu a l avocat de la partie adverse pour qu il me fasse parvenir ces demandes éventuelles. les deux sont restés sans réponses. puis je me rendre a l audience lundi et demander le report au greffier, c est très urgent, puisque dans deux jours. merci par avance.

Par alterego, le 10/01/2015 à 18:03

Bonjour,

Soyez présent à l'audience et lorsque l'affaire sera appelée demandez au président un report pour les motifs dont vous venez de nous faire part.

Cordialement

Par **pseudo34**, le **10/01/2015** à **18:55**

merci n est il pas possible de voir ça avec le greffier avant l audience afin de ne pas passer la journée a attendre pour demander un report?

Par alterego, le 10/01/2015 à 19:01

Vous pouvez en faire part au greffier, mais c'est au Président qu'il appartient de prendre la décision de reporter l'affaire.

Par pseudo34, le 10/01/2015 à 19:08

merci, donc le report n est pas obligatoirement accepté? merci encore